

RMR P V REUNION CEACT du 10/09/2016 à SEMUR EN AUXOIS /MFR

Présents /excusés : voir liste CUT Bourgogne réunion précédente.

Stages Formation :

- confirmation du stage École du Chiot organisé par CC Joigny les 15/16/01 /2017

Formateur Mr Lavialle : feuilles d'engagement à venir

- Autres stages évoqués :

- MEC 1 MEC 2 (le plus demandé)

- MAG : besoins ponctuels dans les clubs, mais rien d'arrêté pour l'instant

- École du Chiot :

JM GADROY CTT rappelle aux clubs sa demande de renseignements concernant l'École du chiot (seuls 3clubs ont répondu) et confirme les conditions d'agrément pour maintenir le "label" EC : espace dédié, matériel spécifique, moniteurs diplômés EC depuis moins de 5ans, et au moins une séance EC hebdo
Cela implique la nécessité de recyclage pour les anciens moniteurs.

- Stage Jeunes Conducteurs : stage refusé sous la forme ou il avait été envisagé (structure privée) par le Comité ACTB. Il sera reproposé prochain CD sous une autre forme (dans un club) lors de vacances scolaires : Paques par ex.

Nécessité de prendre en compte un apprentissage plus global des jeunes, stage pas uniquement Agility mais aussi Tricks et proprioception. Budget à prendre en charge par ACTB : 2/300 €

Nouveau Règlement Agility

Il sera applicable en 2017. Le CTT évoque les modalités de renouvellement des licences à partir 01/11/2016, remplacements des degrés par grades, intégration des chiens non LO dans toutes les épreuves et système de qualificatifs, jetons et bonus pour le GPF.

Il est demandé aux clubs de se positionner sur un concours 3 ou 4 passages avant envoi du calendrier. Si pas de réponse d'un club, le concours sera automatiquement mis en 4 passages

Après évocation des tarifs retenus dans les Régionales voisines, dans un souci d'homogénéité , il est décidé , après consultation des présents de retenir les tarifs conseillés suivants pour 2017 pour les frais d'engagements aux concours en BOURGOGNE /

14 € par chien pour concours 4 PARCOURS

13 € par chien pour concours 3 PARCOURS

Sélectifs Régionaux :

- Cahier des charges : le CTT se renseigne auprès de ses homologues pour savoir ce qui se fait dans les autres Régionales :

- les préconisations :

- l'organisation des Sélectifs doit « tourner » parmi les clubs bourguignons
- la demande d'organisation des sélectifs doit être considérée comme une

candidature auprès de la CEACT si possible deux ans à l'avance

- critères : terrain et matériel aux normes, équipe d'organisation efficace et

reconnue, juge extra régionale, récompenses suffisantes et représentatives sélectifs Régionaux

Site INTERNET :

Ch. TILLIER le réactualise et le transférera début 2017 sur nouveau site, compatible avec les moyens de communication actuels (tablettes, smartphones).

L'ancien site est toujours effectif jusqu'à basculement sur le nouveau.

Ch. Tillier consulte les utilisateurs pour les améliorations à apporter.

Challenge AMITIE

M MORIZE explique le projet de règlement agility moins défavorable à cette discipline (parcours type spéculateur), ; points à accumuler par obstacles négociés plutôt que par déduction.

Les clubs seront invités à neutraliser la date du CA (pas de concours ce jour-là pour éviter la concurrence avec le CA).

Projet d'intégrer nouvelles disciplines : Obé-rhythmée (M RICHARD) et Attelage (A PASCAL)

Matériel ACTB :

- Sono cf auparavant
- Nouveau chrono électronique : matériel léger et performant (mais nécessité d'établir un manuel utilisateur)
- Matériels stockés chez B. CHAROLLES /faire demande utilisation par mail pour prévoir transferts
- Vidéoprojecteur : voir J.M GADROY